



Nom de famille, de naissance, d'usage, patronymique, marital, quelles différences ?

Publié le 27 novembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Nom de famille, nom de naissance, nom patronymique, nom d'usage, nom de « *jeune fille* » ou encore nom marital : existe-t-il vraiment une différence entre tous ces termes ?

Oui et non répond Service-public.fr dans sa fiche concernant [le nom de famille, le nom patronymique, le nom d'usage et le nom marital](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35060) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35060>).

En effet, le nom de famille, le nom de naissance et le nom patronymique ont la même signification : il s'agit du nom inscrit sur votre acte de naissance.

Par contre, le nom d'usage est un nom utilisé dans la vie quotidienne. Il ne remplace pas votre nom de famille qui reste le seul nom mentionné sur vos actes d'état-civil.

Quant au nom marital, il s'agit en fait du nom de votre époux ou de votre épouse que vous décidez de prendre comme nom d'usage.

Et aussi

- Une femme mariée peut-elle garder son nom de famille ("nom de jeune fille") ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F77>)
- Nom d'usage : utilisation du nom de sa femme ou de son mari (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F868>)
- Après un divorce, peut-on garder le nom de son ex-mari ou de son ex-femme ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1091>)
- Peut-on conserver l'usage du nom de son époux(se) décédé(e) ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12521>)